

## 3.1.1. Feuille de protocole Intoxication d'abeilles

(avec instructions pour le prélèvement d'échantillon et l'envoi)

Veillez s'il vous plaît contacter l'inspecteur des ruchers; il peut s'agir d'une maladie à déclaration obligatoire. Informez au plus vite le Service sanitaire apicole au 0800 274 274 ou par e-mail [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch).

### 1. Propriétaire du rucher:

Nom: .....

Rue: ..... NPA/lieu: .....

Tél. (joignable durant la journée):..... e-mail:.....

Membre de la section : .....

### 2. Inspecteur des ruchers responsable (AO IR):

Nom: .....

Rue: ..... NPA/lieu: .....

Tél. (joignable durant la journée):.....

Est-il informé du cas ?  Oui  Non

### 3. Renseignements concernant le rucher:

Emplacement: ..... Coordonnées: E = \_\_\_'\_\_\_'\_\_\_ m, N = \_\_\_'\_\_\_'\_\_\_ m

Numéro de rucher: ..... Nombre de colonies: ..... Altitude: .....

Environnement:  Forêt  Champs cultivés  Prairie  Verger

Jardin  Vigne  Autre .....

Dernière visite (avant la constatation du sinistre):

Date: ..... Force des colonies: .....

Travaux effectués: .....

Etat sanitaire: .....

Observations particulières: .....

### 4. Symptômes observés:

Nombre de colonies atteintes: ..... sur .....

Date de la première constatation: .....

Symptômes:.....

.....

.....

Ruchers voisins aussi touchés ?  Oui  Non  Ne sait pas Mêmes symptômes ?  Oui  Non

Distance entre les ruchers: .....

Peut-on soupçonner une intoxication malveillante d'une tierce personne ?  Oui  Non

Si oui, indices ? .....

## 5. Traitement suspect (dans un rayon de 3 km autour du rucher):

Culture: ..... Surface: .....

Distance entre le rucher et la culture: .....

Stade de la culture lors de l'épandage: .....

Présence de sous-cultures en fleurs:  Oui  Non

Lesquelles ? .....

Parasites ou plantes combattus: .....

Produit ou mélange utilisé: .....

Insecticide  Acaricide  Herbicide  Fongicide

Autre .....

Dosage: .....

En mélange avec: .....

Date de l'épandage: ..... Heure: .....

Mode d'épandage (p. ex. enrobage de semences, pulvérisation): .....

Conditions météo le jour du traitement (température, vent, pluie, etc.): .....

.....

## 6. Prélèvement d'échantillon (dans sac en papier/carton):

Abeilles: date: ..... Lieu du prélèvement: .....

↳ **Idéalement, l'inspecteur des ruchers (AO IR) prélève l'échantillon d'abeilles. Si nécessaire, l'office cantonal compétent/le service phytosanitaire prélève un échantillon de la culture suspecte en concertation avec le SSA.**

Caractéristiques d'une intoxication:

- de nombreuses abeilles mortes le long de leur couloir aérien
- toutes les colonies d'un rucher sont atteintes

En cas de suspicion, étendre immédiatement un drap au sol, devant l'entrée de la ruche (pour pouvoir collecter les abeilles mortes).

### Précisions pour le prélèvement et l'expédition de l'échantillon

Portez des gants jetables lors du prélèvement de l'échantillon. Lavez-vous soigneusement les mains après la collecte. Récoltez au minimum 100 g (env. 1000 **abeilles fraîchement mortes ou mourantes**) et placez-les dans un emballage propre et perméable à l'air (sac en papier/carton).

Les emballages plastiques provoquent la fermentation rapide des prélèvements et accélèrent la dégradation d'éventuels résidus. Les cadavres d'abeilles présentant déjà des signes de décomposition sont sans intérêt. Mettre les abeilles suspectes et qui portent des pelotes de pollen dans une boîte séparée.



100 g d'abeilles dans bocal de 500 g pour estimer la quantité

L'échantillon d'abeilles est à envoyer sous forme réfrigérée (2 blocs réfrigérants par envoi) par PostPac Priority à l'adresse ci-dessous (cf. étiquette). (Heure limite d'envoi: avant 12 h dans la plupart des offices postaux)

Ne pas envoyer de colis le vendredi ! Conserver à +4°C jusqu'au lundi.

**Joignez s.v.p. impérativement à l'échantillon cette feuille de protocole dûment remplie et signée !**

Lieu et date: ..... Signature apiculteur-trice: .....

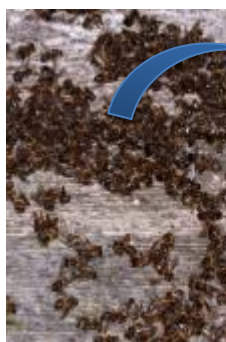
Lieu et date: ..... Signature AO IR: .....

Étiquette à découper  
**„Intoxication  
 d’abeilles“**

**-20°C** à la livraison

Service sanitaire apicole  
 apiservice  
 Schwarzenburgstrasse 161  
 3003 Berne

**Résumé schématique du prélèvement d'échantillons d'abeilles:**



Un emballage vierge empêche la contamination



Si nécessaire, entreposer à 4°C dans le réfrigérateur

PostPac Priority:  
 Envoi: du lundi au jeudi avant 12 h  
 (parfois 16 h)



Joindre 2 blocs réfrigérants



**3.1.1. Feuille de protocole Intoxication d'abeilles**  
 (avec instructions pour le prélèvement d'échantillon et l'envoi)

Veuillez s'il vous plaît contacter l'inspecteur des ruchers; il peut s'agir d'une maladie à déclaration obligatoire. Informez au plus vite le Service sanitaire apicole au 0800 274 274 ou par e-mail [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch).

**1. Propriétaire du rucher:**

Nom: .....  
 Rue: ..... NPA/lieu: .....  
 Tél. (joignable durant la journée): ..... e-mail: .....  
 Membre de la section: .....

**2. Inspecteur des ruchers responsable (AO IR):**

Nom: .....  
 Rue: ..... NPA/lieu: .....  
 Tél. (joignable durant la journée): .....  
 Est-il informé du cas?  Oui  Non

Joindre impérativement la feuille de protocole dûment remplie.